

# CONDITIONS D'ACCÈS, ÉPREUVES, MATIÈRES ET PROGRAMME DES EXAMENS PROFESSIONNELS OUVERTS POUR LE CADRE D'EMPLOIS CONCEPTION ENCADREMENT (CATÉGORIE A)

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE (AVEC OU SANS CHANGEMENT DE SPÉCIALITÉ)					
	Titulaire du grade actuel	Grade visé	Conditions à remplir au 1er janvier de l'année d'ouverture pour accéder à l'examen professionnel d'avancement de grade	Épreuves d'admissibilité	Épreuve d'admission
<i>Spécialités Administrative &amp; Technique</i>	Conseiller	Conseiller qualifié	Être titulaire du grade et justifier d'au moins cinq années de services publics effectifs dans le grade de conseiller	<p>1° Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées (durée 4 heures ; coefficient 2)</p> <p>2° Epreuve de questions à réponses courtes, portant sur des éléments essentiels du droit public, du fonctionnement des institutions présentes en Polynésie française, de la gestion des ressources humaines, des finances publiques et de l'économie ainsi que des questions liées à la spécialité du candidat. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page au total. (durée : 3 heures; coefficient : 1)</p> <p>Chaque épreuve est notée sur 20. Toute note inférieure ou égale à 7/20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.</p> <p>Est déclaré admissible tout candidat ayant obtenu une moyenne aux 2 épreuves supérieure ou égale à 10 sur 20.</p>	<p>Entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat. (durée : 15 minutes de préparation et 45 minutes d'entretien avec le jury).</p> <p>Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.</p>
	Conseiller qualifié	Conseiller principal	Être titulaire du grade et justifier d'au moins trois années de services publics effectifs dans le grade de conseiller qualifié	sans objet	<p>Epreuve unique d'admission consistant en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation d'un dossier préalablement préparé par le candidat ainsi qu'une série de questions portant sur l'ensemble des domaines et missions qu'un conseiller principal a vocation à effectuer.</p> <p>En vue de cette épreuve, le candidat adresse à une date fixée par le Président du CGF et avant le début des épreuves d'admission, un dossier présentant son déroulé de carrière, son expérience professionnelle et une problématique qu'il a eu à traiter au cours de sa carrière. Le candidat devra démontrer les propositions et les solutions mises en oeuvre dans le traitement de ce dossier et sur tout support de son choix. Le jury dispose de ce dossier pour la conduite de l'entretien.</p> <p>Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.</p> <p>L'épreuve est notée de 0 à 20.</p>

# CONDITIONS D'ACCÈS, ÉPREUVES, MATIÈRES ET PROGRAMME DES EXAMENS PROFESSIONNELS OUVERTS POUR LE CADRE D'EMPLOIS CONCEPTION ENCADREMENT (CATÉGORIE A)

## EXAMEN PROFESSIONNEL DE CHANGEMENT DE SPECIALITE (SANS AVANCEMENT DE GRADE)

	Titulaire du grade actuel	Grade visé	Conditions à remplir au 1er janvier de l'année d'ouverture pour accéder à l'examen professionnel d'avancement de grade	Épreuves d'admissibilité	Épreuve d'admission
<i>Changement de spécialité au grade équivalent</i>	Conseiller qualifié	Conseiller qualifié	Être fonctionnaire titulaire	sans objet	<p>Entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat (durée : 15 minutes de préparation et 45 minutes d'entretien avec le jury).</p> <p>Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.</p>
	Conseiller principal	Conseiller principal	Être fonctionnaire titulaire	sans objet	<p>Epreuve unique d'admission consistant en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation d'un dossier préalablement préparé par le candidat ainsi qu'une série de questions portant sur l'ensemble des domaines et missions qu'un conseiller principal a vocation à effectuer.</p> <p>En vue de cette épreuve, le candidat adresse à une date fixée par le Président du CGF et avant le début des épreuves d'admission, un dossier présentant son déroulé de carrière, son expérience professionnelle et une problématique qu'il a eu à traiter au cours de sa carrière. Le candidat devra démontrer les propositions et les solutions mises en oeuvre dans le traitement de ce dossier et sur tout support de son choix. Le jury dispose de ce dossier pour la conduite de l'entretien. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.</p> <p>L'épreuve est notée de 0 à 20.</p>

# CONDITIONS D'ACCES, ÉPREUVES, MATIÈRES ET PROGRAMME DES EXAMENS PROFESSIONNELS OUVERTS POUR LE CADRE D'EMPLOIS CONCEPTION ENCADREMENT (CATÉGORIE A)

## MATIÈRES ET PROGRAMME

<i>Programme commun à l'ensemble des spécialités</i>	<p><b>CULTURE ADMINISTRATIVE</b> L'organisation administrative - L'administration de l'Etat (administration centrale, services à compétence nationale, services déconcentrés, le haut-commissaire) - Les autorités administratives indépendantes - Les collectivités territoriales (la région, le département, la commune, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer, les groupements de collectivités territoriales) - Les institutions de la Polynésie française - Les établissements publics - La justice administrative - La séparation des autorités administratives et judiciaires (le tribunal des conflits) - L'organisation de la justice administrative (le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs) - Les recours devant la juridiction administrative - Le cadre juridique de l'activité administrative - Le principe de légalité - Les actes administratifs unilatéraux - Le pouvoir réglementaire - Les contrats administratifs - Le service public (notions, relations avec l'usager, modes de gestion) - La police administrative - La responsabilité administrative - Le statut de la fonction publique (principes généraux et fonction publique des communes, groupements de communes et des établissements publics relevant des communes de Polynésie française) - La modernisation de l'action publique - Les enjeux et types d'intercommunalité.</p> <p><b>BUDGET ET FINANCES PUBLIQUES</b> Le cadre général des finances publiques La stratégie financière prospective L'analyse financière rétrospective appliquée aux collectivités locales La programmation pluriannuelle des investissements et gestion en AP/CP Les éléments de fiscalité locale et optimisation des ressources La maîtrise des charges et pilotage de la masse salariale/ intercommunalité Le financement de l'investissement et calcul de rentabilité La performance des finances publiques locales Les documents financiers : préparation, contenu, adoption, exécution Le budget (les principes budgétaires, les budgets locaux, notions sur les instructions budgétaires et comptables, la séparation de l'ordonnateur et du comptable) Les ressources des collectivités locales (les recettes fiscales, les dotations et subventions de l'Etat, les emprunts, les ressources domaniales) Les dépenses des collectivités locales (dépenses obligatoires et facultatives, les différentes phases de la dépense) Les contrôles financiers et budgétaires L'intervention économique des collectivités locales</p> <p><b>RESSOURCES HUMAINES</b> Théorie des organisations et du management Ergonomie, santé et conditions de travail Information et communication internes Bilan des compétences et orientations professionnelles Gestion prévisionnelle des emplois et compétences Gestion des relations sociales Information et gestion ressources humaines La fonction publique</p>
<i>Spécialité Administrative</i>	<p><b>DROIT CONSTITUTIONNEL</b> : Les régimes électoraux Le régime politique français Le régime juridique des principales libertés publiques L'égalité Les libertés de la personne physique Les libertés de l'esprit Les libertés propres aux groupements d'individus</p>
<i>Spécialité Technique</i>	<p><b>BATIMENT</b> : Construction et bâtiment Maintenance technique Organisation et gestion des services Voirie et réseaux La planification urbaine stratégique L'articulation gestion urbaine et mobilité urbaine Les grands projets urbains La restructuration des quartiers précaires Déplacements et transport Hygiène et sécurité Schémas d'aménagements</p> <p><b>ENVIRONNEMENT</b> : L'environnement et risques naturels Eau et assainissement Déchets Urbanisme, paysages et espaces verts Développement durable</p> <p><b>INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION</b>: La société de l'information et de la communication Réseaux et télécommunications Systèmes d'informations et de communication Systèmes d'information géographique Politique de sécurité des systèmes d'informations</p>